

Dispositions relatives au protocole de recherche

☞ Votre enfant présente une maladie respiratoire pour laquelle il lui a été prescrit des séances de kinésithérapie. Le kinésithérapeute qui prend en charge votre enfant, dans le cadre de son activité en semaine ou lors d'une garde de week-end, participe à une étude épidémiologique menée en partenariat avec le CHU de Bordeaux. Pour ce faire, il remplit une fiche-bilan qui permet également d'assurer le suivi et la surveillance de votre enfant. En signant cette fiche-bilan, vous reconnaissez avoir pris connaissance de cette étude, pour laquelle les données personnelles sont strictement confidentielles et ne seront pas communiquées à des tiers sans votre accord écrit. Les données enregistrées à l'occasion de cette prise en charge en réseau peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé, sous réserve que seuls des éléments statistiques en soient tirés, que toutes les dispositions soient prises pour assurer la sécurité de ces informations, que votre anonymat soit strictement garanti et en particulier qu'aucun élément dans les résultats publiés ne puisse faire revenir directement ou indirectement à votre identité ou à celle de votre enfant. Dans le cadre de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données concernant votre enfant. Tout au long du processus de prise en charge, les droits du patient définis dans la loi du 4 mars 2002 sont intégralement respectés.

Informations complémentaires dans le cadre d'une garde

☞ Si vous bénéficiez du service de garde développé par le Réseau respiratoire d'Aquitaine, merci de prendre connaissance des informations suivantes. Les kinésithérapeutes aquitains se sont organisés sous la forme d'un réseau de santé - AquiRespi - afin notamment d'assurer la continuité des soins pendant les week-ends et jours fériés. Vous avez été orienté(e) vers ce réseau qui vous permet de connaître les coordonnées des kinésithérapeutes de garde les plus proches de chez vous.

Vous êtes libre d'accepter ou de refuser la prise en charge par le réseau AquiRespi. Afin de recueillir votre accord, nous vous remercions de bien vouloir signer la fiche-bilan (au recto). Vous êtes libre à tout moment de quitter le réseau, sans aucune conséquence d'aucune sorte pour vous ou votre enfant, en le signalant auprès du kinésithérapeute de garde, ou par écrit auprès d'AquiRespi (coordonnées en bas de page).

Les 500 kinésithérapeutes adhérents d'AquiRespi s'engagent, par la signature d'une charte, à assurer des soins conformes aux recommandations médicales les plus récentes, à participer à une formation obligatoire, et à remplir une fiche-bilan pour chaque patient pris en charge dans le cadre du réseau.

Ce réseau est financé par le Fonds d'Intervention pour la Qualité et la Coordination des Soins, sur décision de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ses missions sont :

- d'assurer la continuité des soins de kinésithérapie respiratoire pédiatrique en période épidémique (novembre à avril),
- de garantir la qualité des soins de kinésithérapie respiratoire pédiatrique grâce à la charte du réseau, la formation et la fiche-bilan,
- de coordonner l'ensemble des professionnels de santé concernés, en particulier d'alerter le médecin de l'enfant lorsque ce dernier est susceptible de présenter un asthme,
- d'informer les familles, grâce à une brochure sur la bronchiolite, distribuée par les kinésithérapeutes du réseau et les pharmaciens,
- de repérer les enfants à profil asthmatique.

Le médecin que vous aurez désigné auprès du secrétariat téléphonique pourra être contacté, si la fiche-bilan remplie par le kinésithérapeute de garde met en évidence un profil asthmatique chez votre enfant. Dans ce cas précis, vous serez tenu(e) informé(e) des démarches entreprises auprès du médecin qui suit l'enfant, et invité(e) à le consulter pour faire un bilan. Si l'enfant est hospitalisé et en cas de besoin, la cellule de coordination pourra être amenée à prendre connaissance de son dossier, dans le but d'une meilleure prise en charge.

Coordonnées

☞ Pour toute information complémentaire, en particulier concernant la charte professionnelle, la convention constitutive et les statuts du Réseau respiratoire d'Aquitaine, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse suivante : accueil@aquirespi.org ou contacter directement le réseau (coordonnées en bas de page). Vous pouvez également consulter le site internet : www.bronchiolite.org

Enfin, pour mieux répondre à vos besoins et attentes, un questionnaire de satisfaction anonyme sera envoyé aux familles ayant donné leur e-mail au secrétariat téléphonique.

Réseau respiratoire d'Aquitaine - AquiRespi

160 cours du Médoc - 33300 Bordeaux - Tél. : 05 57 85 80 66 - Fax : 05 57 87 21 08 - E-mail : accueil@aquirespi.org
Association loi 1901 reconnue d'intérêt général - Organisme de formation agréé n° 72 33 06442 33 - Siret : 450 234 315 00031 - Code APE : 8899B
www.aquirespi.org - www.bronchiolite.org - www.asthmedunourrisson.org

Pour trouver un kinésithérapeute de garde les week-ends et jours fériés en Aquitaine
Secrétariat téléphonique :  N° Indigo **0 820 825 600** ou www.bronchiolite.org

0,12 € TTC la minute - Service fonctionnant de novembre à avril.